

REGLEMENT DU 2ème TROPHEE INTERFINANCES DE PADEL

ARTICLE 1

L'A.T.S.C.A.F. Fédérale en association avec l'A.T.S.C.A.F Loire organise le 2ème Trophée Interfinances de padel, ouvert à tous les agents des Finances.

ARTICLE 2

COMITE D'ORGANISATION

1/ *Composition* :

- Fabian RIOS, Président de l'ATSCAF Fédérale,
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du secteur des sports de l'ATSCAF Fédérale.
- Pascal DOREILLE et Vincent MATEVOSSIAN secteur des sports
- Priscillia CORMIER, présidente ATSCAF Loire, Ludovic STHEME DE JUBECOURT, Romain GUILLOT et Lysian LAHALLE de l'ATSCAF Loire.

2/ *Compétences* :

- élaboration du règlement,
- organisation des compétitions en accord avec la Fédération Française de Padel,
- examen des réclamations éventuelles,
- publication des résultats,
- remise des récompenses.

ARTICLE 3

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être Adhérent ATSCAF à jour de sa cotisation 2024/2025 de l'association choisie pour concourir.
- Figurer sur le bordereau d'inscription établi pour l'ensemble des participants d'une même section ATSCAF par son Président.
- **Toutefois la priorité d'inscription sera donnée aux agents des administrations financières en fonction des contraintes d'hébergement ou d'organisation des épreuves,**
 - **Au moment de l'inscription**, chaque compétiteur devra fournir un justificatif de licence 2024/2025 ou un certificat médical avec mention du padel en compétition.
 - les Présidents d'associations doivent fournir un bulletin d'inscription pour l'ensemble des compétiteurs et accompagnateurs.

ARTICLE 4 : ORGANISATION DE LA COMPETITION

La compétition sera organisée sous forme d'un tournoi permettant à chacun de jouer le plus de matches possibles. La formule de jeu est à l'étude (soit 9 à 10 jeux gagnants, soit match au score acquis au bout d'un certain temps).

Les équipes seront réparties dans des poules de 4 équipes (ou poules de 5 selon le nombre total d'équipes inscrites, en cas d'inscription de plusieurs équipes d'une même section locale, celles-ci ne pourront se retrouver dans la même poule).

Un tirage au sort désignera les premières confrontations au sein de chaque poule.

Les deux meilleures équipes poursuivront dans le tableau final officiel sous un format à élimination directe.

Les autres équipes seront reversées dans le tableau consolante sous un format à élimination directe.

L'épreuve est mixte, les paires seront réparties par équipe formées au départ ou par un tirage au sort pour les joueurs s'inscrivant en individuel ou sans choix particulier.

Une équipe composée par un double comportant deux financiers ou un ayant-droit et un financier pourront prétendre à jouer dans la poule finale. Les équipes composées d'un financier et d'un non financier seront reversées dans le tableau consolant

ARTICLE 5

Chaque concurrent s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.

ARTICLE 6

Les résultats seront affichés à l'issue de la compétition. Les trois premières paires du tableau final seront primées ;

Le double gagnant du tableau consolant sera récompensé.

ARTICLE 7

Les réclamations doivent être faites auprès du Comité d'organisation, **dans l'heure suivant la publication des résultats.**